

Communication à caractère promotionnel

LES BONUS CAPPÉS

Investir différemment sur les actions et les indices !

Produits présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾⁽²⁾ (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾⁽²⁾
- **À destination d'investisseurs disposant de connaissances spécifiques**

(1) Notations de crédit au 31 janvier 2022 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

BROCHURE BONUS CAPPÉS

PRODUITS DE BOURSE
AU CŒUR DES MARCHÉS

N° Vert 0 800 235 000

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.produitsdebourse.bnpparibas.fr



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Les Certificats Bonus Cappés (ou « Bonus Cappés »)

Les Certificats Bonus Cappés sont des produits de Bourse qui permettent d'investir sur une action ou un indice en visant une évolution potentielle favorable même si le cours de l'actif sous-jacent stagne ou baisse modérément sur la durée de vie du Certificat.

Les Certificats Bonus Cappés se négocient aussi simplement qu'une action et cotent en continu sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Paris⁽¹⁾.

Comme tout investissement en Bourse, les Certificats Bonus Cappés présentent un risque de perte en capital. L'investisseur peut perdre l'intégralité du montant investi. Ces produits sont des instruments de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Dans cette brochure, nous vous présenterons le fonctionnement, l'intérêt et les risques que présente un investissement dans ces Certificats.

De manière générale, nous vous invitons à consulter le plus souvent possible la valeur de votre investissement et rester informé des nouvelles les plus récentes sur le produit dans lequel vous avez investi.

1. Les caractéristiques d'un Certificat Bonus Cappé

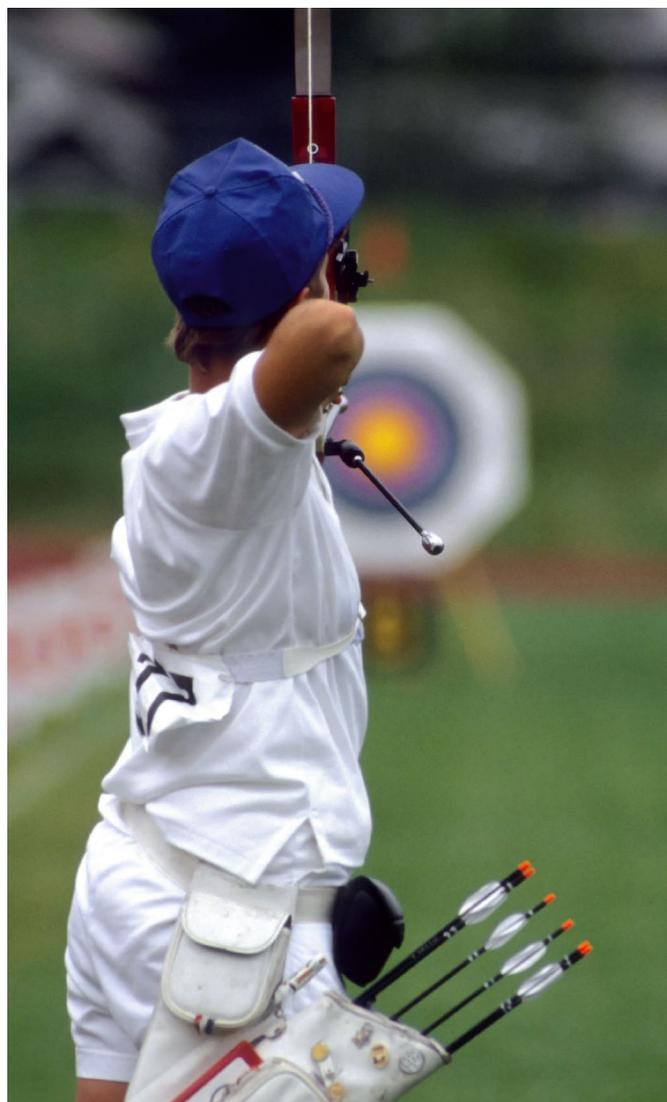
Un Certificat Bonus Cappé permet d'investir sur une action ou un indice appelé sous-jacent en visant une évolution potentielle favorable à moyen/long terme.

Il est caractérisé par deux Bornes fixes définies par l'Émetteur à l'émission du produit :

- une **Borne Basse**,
- une Borne Haute appelée aussi **Niveau Bonus**.

Il possède une **date d'échéance** (ou date de maturité) qui représente la limite de durée de vie du Certificat. Cette date est fixée dès l'émission, l'horizon d'investissement est en général compris entre 6 et 36 mois.

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation des Bonus Cappés sur notre site : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation.



2. Le fonctionnement d'un Certificat Bonus Cappé

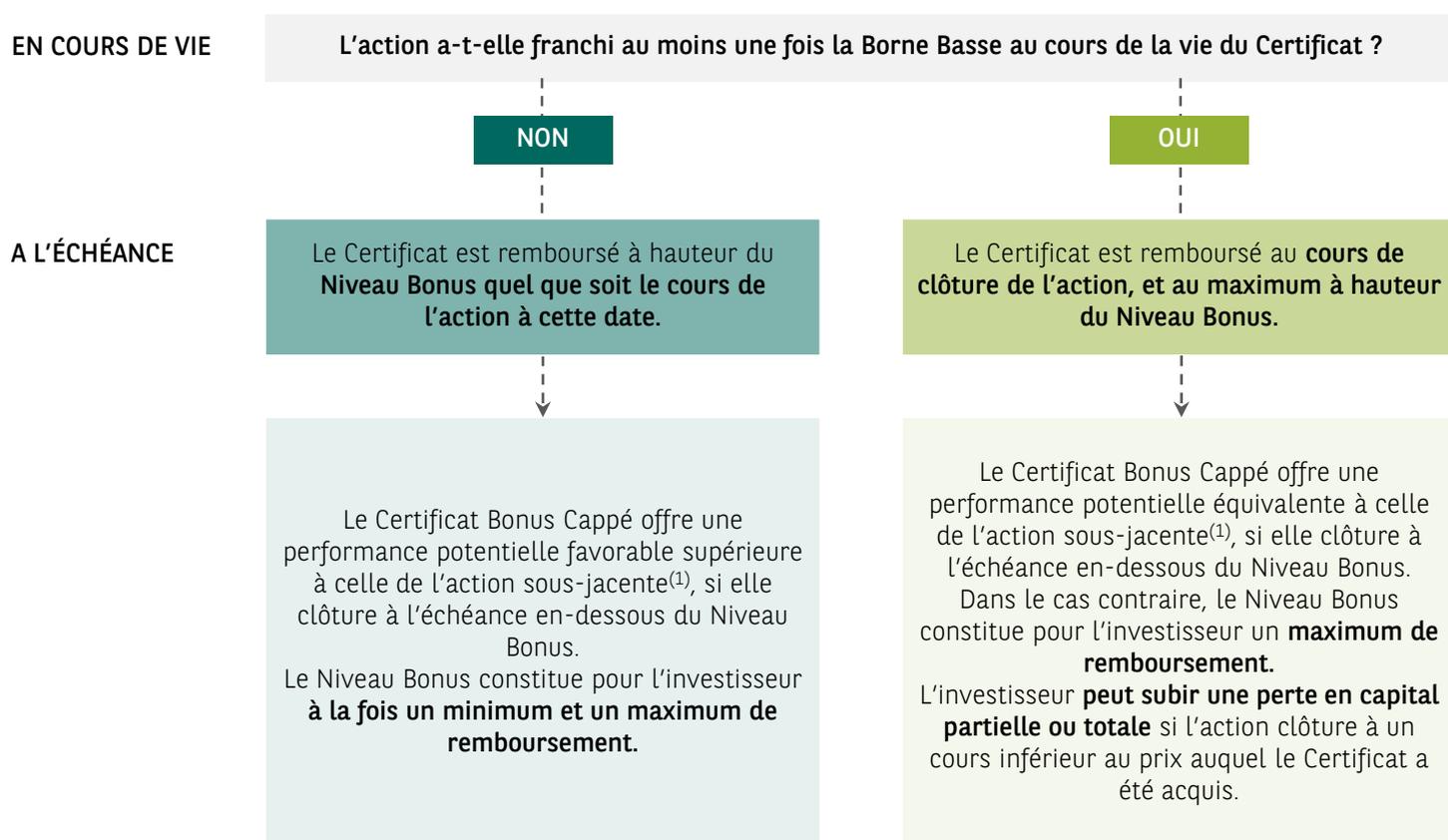
Le remboursement du Certificat Bonus Cappé à l'échéance va dépendre de l'évolution du cours du sous-jacent (action ou indice) sur la durée de vie du Certificat.

- Si le cours du sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse pendant la vie du produit, le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance à hauteur du Niveau Bonus. Le Niveau Bonus offre ainsi une performance potentielle favorable mais constitue un montant **maximum** de remboursement du Certificat.
- Si la Borne Basse est touchée au moins une fois en cours de vie du Certificat, le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance au cours de clôture du sous-jacent ajusté de la parité⁽²⁾, et au maximum à hauteur du Niveau Bonus. **L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale si le cours du sous-jacent clôture à un cours inférieur au prix auquel le Certificat a été acquis.**

Attention : Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne sont pas reversés à l'investisseur. Ils ne participent donc pas à cette performance ce qui est moins favorable à l'investisseur.

Schéma récapitulatif

(dans le cas où le sous-jacent est une action)



(1) En dehors des dividendes éventuellement distribués en cours de vie par l'action sous-jacente.

(2) Voir page 9 pour plus d'informations sur la parité.

AVANTAGES

- Le Certificat Bonus Cappé présente une alternative au placement direct en actions. Il offre une performance potentiellement favorable dans un contexte de stagnation ou de hausse/baisse modérée du sous-jacent.
- Le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance à hauteur du Niveau Bonus si le sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse en cours de vie du Certificat.
- Les Certificats Bonus Cappés sont cotés en continu⁽¹⁾ sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Access Paris et s'échangent aussi simplement qu'une action. La liquidité de ces produits est assurée par le groupe BNP Paribas.

INCONVÉNIENTS

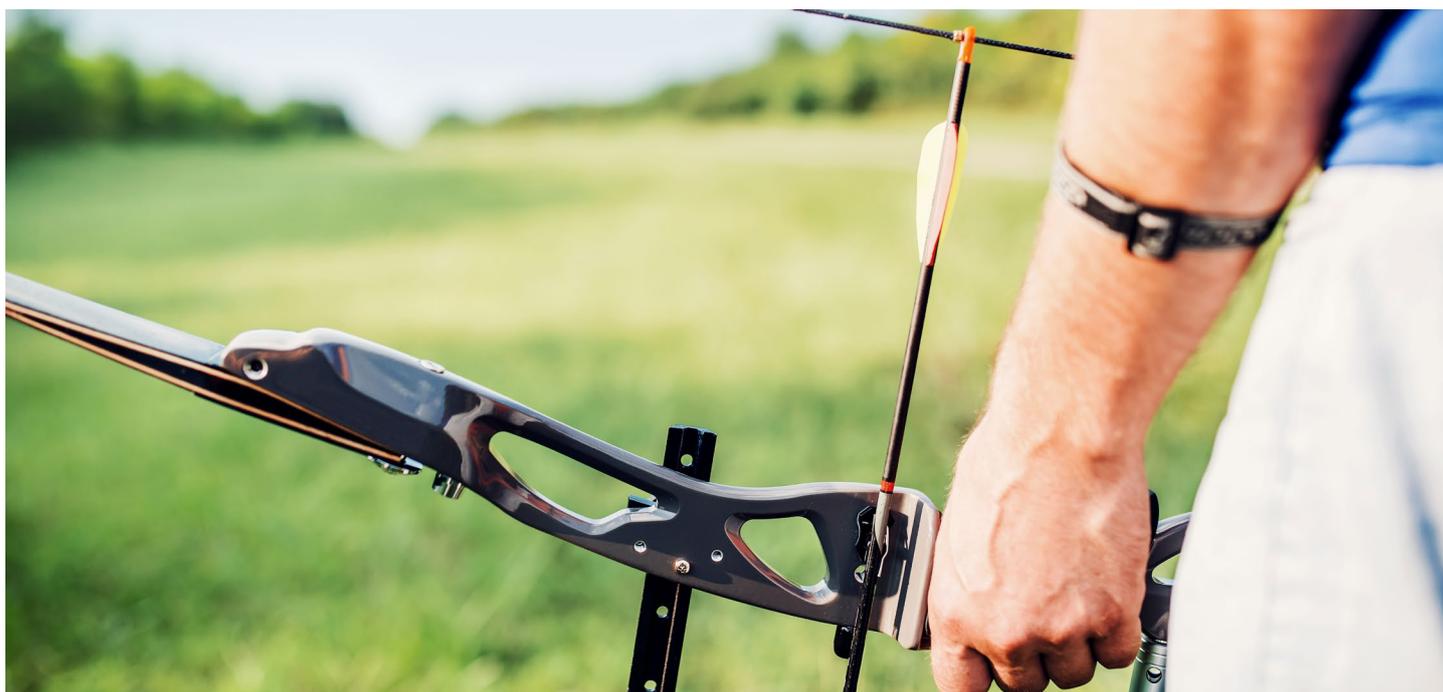
- Produit présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
- Le Niveau Bonus n'est plus garanti si la Borne Basse est touchée au moins une fois en cours de vie du Certificat. Dans ce cas, le Certificat peut engendrer une perte en capital, partielle ou totale, pour l'investisseur si le cours du sous-jacent clôture à l'échéance à un cours inférieur au cours d'achat du Certificat Bonus Cappé.
- Le remboursement est plafonné au Niveau Bonus, même en cas de hausse du sous-jacent supérieure à ce niveau.
- Les dividendes éventuels détachés par l'actif sous-jacent ne sont pas distribués à l'investisseur ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Les Bonus Cappés indexés sur un sous-jacent cotant sur une devise autre que l'euro n'offrent pas de protection contre le risque de change : ils sont donc exposés aux variations des taux de change.

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation du Bonus Cappé sur notre site : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation

3. Comprendre les frais associés au produit

- **La fourchette achat/vente*** : La fourchette achat/vente change en fonction des produits et des dates d'échéance, et peut être étendue en fonction des conditions de marché.
- **Frais de courtage** : Les frais de courtage sont prélevés lors de l'achat ou la vente de votre Bonus Cappé par votre intermédiaire financier. Pour toutes questions relatives à ces frais, veuillez vous rapprocher de votre intermédiaire financier.

*Les frais évoqués dans ce paragraphe sont déjà inclus dans le prix du Bonus Cappé.



4. Illustration

Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur illustrative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Pour suivre en permanence l'évolution du prix de votre Bonus Cappé, vous pouvez consulter la page qui lui est consacrée sur notre site Internet www.produitsdebourse.bnpparibas.fr.

Le Certificat décrit dans cet exemple a une parité de 1 et son sous-jacent est une action cotée en euros.

Le jour de son émission, un investisseur décide d'acquérir à 20€ un Certificat Bonus Cappé qui permet d'investir sur une action cotant actuellement 20€ sur le marché.

- **Borne Basse** : 15€ (soit 25% sous le niveau actuel du cours de l'action sous-jacente)
- **Niveau Bonus** : 25€ (soit 25% au-dessus du cours de l'action sous-jacente)
- **Échéance** : 12 mois

Scénario défavorable

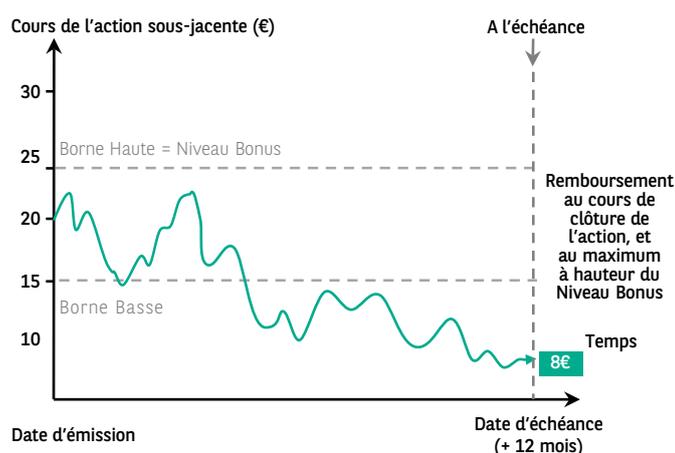
A l'échéance, le cours de l'action a touché au moins une fois la Borne Basse durant la vie du Certificat : le Certificat est donc remboursé au cours de clôture de l'action, et au maximum à hauteur du Niveau Bonus du fait du **plafonnement des gains**.

L'action clôture à l'échéance en dessous du cours auquel vous aviez acquis le Certificat, **vous subissez donc une perte en capital partielle ou totale par rapport au montant initialement investi.**

L'action clôture à 8€, le montant de remboursement du Certificat est donc de 8€.

Dans cette hypothèse, la performance du Certificat à l'échéance est équivalente⁽¹⁾ à celle que vous auriez obtenue en investissant directement dans l'action⁽²⁾.

Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de -60,00%⁽¹⁾.



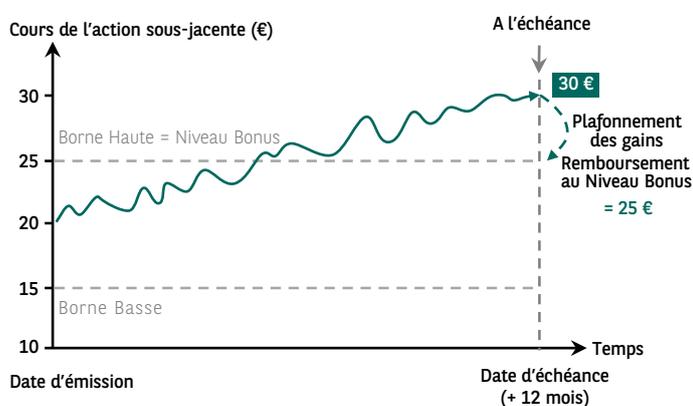
Scénario médian

Durant la vie du Certificat, le cours de l'action n'a jamais touché la Borne Basse, il est donc remboursé au maximum à hauteur du Niveau Bonus à l'échéance **du fait du plafonnement des gains**.

L'action clôture à 30€, le montant de remboursement du Certificat est donc de 25€.

Dans cette hypothèse, l'investisseur ne profite pas de toute la hausse de l'action sous-jacente car la performance est limitée à hauteur du Niveau Bonus.

Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de 25,00%⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'action égal à 50,00% **du fait du plafonnement des gains**).



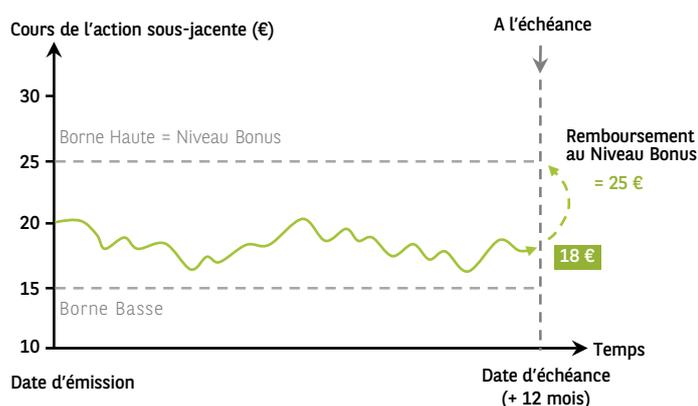
Scénario favorable

Durant la vie du Certificat, le cours de l'action n'a jamais touché la Borne Basse et il se situe entre les deux Bornes à l'échéance, il est donc remboursé à hauteur du Niveau Bonus à l'échéance.

L'action clôture à 18€, le montant de remboursement du Certificat est donc de 25€.

Dans cette hypothèse, le Certificat Bonus Cappé offre à l'échéance une performance supérieure à celle de l'action sous-jacente⁽²⁾.

Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est de 25,00%⁽¹⁾ (supérieur à celui de l'action égal à -10,00%) du fait du remboursement à hauteur du Niveau Bonus.



(1) Hors frais de commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) En dehors des dividendes éventuellement distribués en cours de vie par l'action sous-jacente.

Profil d'investissement

Il faut choisir un Certificat Bonus Cappé adapté à votre profil de risque et au potentiel de performance que vous visez.

- Un investisseur au profil dynamique choisira un Certificat avec un Niveau Bonus plus élevé (rendement potentiel élevé) pour viser une performance potentielle également plus élevée. En contrepartie, le risque de perte en capital partielle ou totale est plus élevé car la distance à la borne basse est moins élevée.
- A contrario, un investisseur plus défensif préférera un Certificat Bonus Cappé avec une Borne Basse plus éloignée du cours de l'action sous-jacente pour bénéficier d'une protection plus importante à la baisse. En contrepartie, la performance potentielle sera moins élevée.



5. Principaux facteurs de risques

Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils.

Il est recommandé de lire attentivement la rubrique "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de perte du capital : La gamme de produits Bonus Cappés présente un risque de perte partielle ou totale du montant investi à tout moment.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Le produit ne comporte pas de protection du capital.

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Bonus Cappés émis par l'Emetteur.

Risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et/ou, dans le cas d'un indice, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, les produits seront sensibles aux évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle les produits sont libellés, sauf si les produits incluent une garantie de change.



6. Résumé des principales caractéristiques d'un Bonus Cappé

- **Produit présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**
- Titre de créance indexé sur un indice ou une action coté en continu sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Paris⁽¹⁾.
- Formule garantie par BNP Paribas S.A.⁽²⁾. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le sous-jacent.
- Principe : le Certificat Bonus Cappé sera remboursé à l'échéance au maximum à hauteur du Niveau Bonus si le cours du sous-jacent n'a jamais touché la Borne Basse pendant la durée de vie du Certificat. Si la Borne Basse est touchée au moins une fois pendant la vie du Certificat, ce dernier sera remboursé à l'échéance au cours de clôture du sous-jacent, et au maximum à hauteur du Niveau Bonus. Dans cette hypothèse l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale si le cours de clôture du sous-jacent à l'échéance est inférieur au montant investi.
- Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne participent donc pas à cette performance ce qui est moins favorable à l'investisseur.
- Profil de risque : les Certificats Bonus Cappés sont une alternative à un placement risqué direct en actions.
- Horizon de placement : 6 à 36 mois.
- Aucun droit d'entrée ni de sortie*.
- La liquidité du marché est assurée à l'achat et à la vente par le groupe BNP Paribas⁽²⁾.
- Produit non éligible au PEA. Renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier habituel pour connaître les frais applicables à votre support d'investissement.

* Hors frais de courtage et fourchette achat/vente.

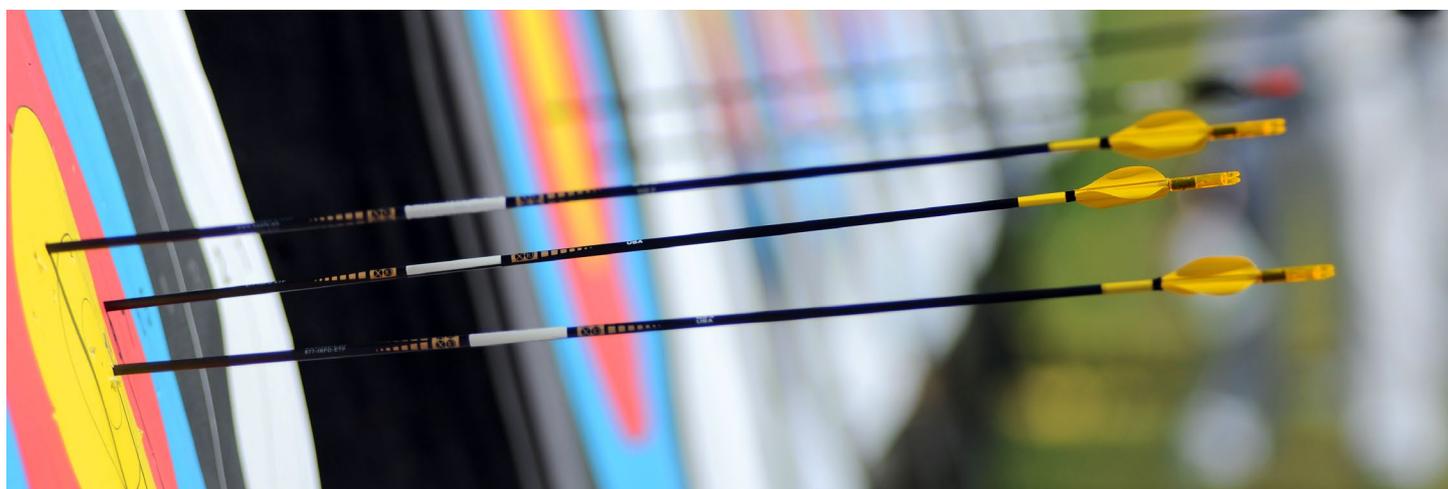
(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation du Bonus Cappé sur notre site : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation.

(2) Notations de crédit au 31 janvier 2022 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+.

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Quelle différence avec les Certificats Bonus « classiques » ?

- Contrairement aux Certificats Bonus, l'évolution potentielle des Certificats Bonus Cappés est limitée, dans tous les cas, au Niveau Bonus.
- En contrepartie, les Certificats Bonus Cappés offrent en général un Niveau Bonus plus élevé qu'un Certificat Bonus, et une Borne Basse plus éloignée du cours du sous-jacent.

Action, Certificat Bonus, Certificat Bonus Cappé : quel produit pour quel scénario ?

	INVESTIR DANS UNE ACTION	INVESTIR DANS UN CERTIFICAT BONUS	INVESTIR DANS UN CERTIFICAT BONUS CAPPÉ
Anticipation de l'investisseur sur le cours de l'action	Scénario haussier	Scénario haussier, neutre et modérément baissier	Scénario modérément haussier, neutre et modérément baissier
Horizon d'investissement	Moyen ou Long Terme	6 à 36 mois	6 à 36 mois
Dividendes distribués	Oui	Non	Non

La parité des Certificats Bonus Cappés

La parité correspond au nombre de Certificats qui représentent un sous-jacent.

En général, tous les Certificats Bonus Cappés sur actions ont une parité de 1.

Cependant, lorsqu'une opération sur titres (OST) intervient sur l'action sous-jacente (fusion, acquisition, division du nominal,...), les bornes et la parité du Certificat sont ajustées afin que le prix du Certificat ne soit pas impacté. L'investisseur peut alors consulter la page Internet du Certificat concerné afin de connaître ses nouvelles caractéristiques.

Pour les Certificats sur indices, la parité est de 100/1. Par exemple, pour un Niveau Bonus à 4450 points, si le niveau de l'indice n'a jamais touché la Borne Basse en cours de vie du Certificat, le Certificat sera remboursé à l'échéance à 44,50€, soit le Niveau Bonus divisé par la parité.

Pour investir

Les Certificats Bonus Cappés se négocient aussi simplement qu'une action : vous passez vos ordres de Bourse via un compte titres auprès de votre intermédiaire financier habituel (banque, courtier ou broker). Pour cela vous précisez le code Mnémonique ou ISIN du Certificat Bonus Cappé, la quantité et le cours de négociation souhaités. Comme pour toute opération sur un titre coté en Bourse, des frais de courtage vous seront facturés par votre intermédiaire financier⁽¹⁾.

Vous pouvez retrouver les caractéristiques et la documentation sur les Certificats Bonus Cappés BNP Paribas sur le site www.produitsdebourse.bnpparibas.fr (rubrique Produits / Bonus Cappés).

Notre équipe est à votre disposition au **N°VERT 0 800 235 000** pour répondre à toutes vos questions sur les Certificats Bonus Cappés.

(1) Les frais de courtage sont prélevés lors de l'achat ou la vente de votre Bonus Cappé. Pour toutes questions relatives à ces frais veuillez vous rapprocher de votre intermédiaire financier.



AVERTISSEMENT :

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Produits présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et à destination d'investisseurs disposant de connaissances spécifiques. BNP Paribas S.A. garantit aux porteurs le paiement des sommes prévues par la formule de remboursement. **BNP Paribas attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant dans le Prospectus de Base applicable.**

En raison de leur nature, les Certificats Bonus Cappés peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent, en fonction de l'évolution des sous-jacents, se traduire par une perte partielle ou intégrale du montant initialement investi. **Les Certificats Bonus Cappés s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques.** Les Certificats Bonus Cappés offrent un effet de levier important qui amplifie la performance de l'actif sous-jacent à la hausse comme à la baisse, ce qui peut être favorable ou défavorable à l'investisseur. **En acquérant les Certificats Bonus Cappés, les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'émetteur et sur le garant de la formule.** Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus. La documentation juridique des Bonus Cappés est composée, en fonction des produits émis : (i) soit (a) du Prospectus de Base applicable pour l'émission de Certificats visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français) soit (b) du Prospectus de Base applicable dénommé « Warrant and Certificate Programme », visé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (ii) du Résumé en français du Prospectus de Base, (iii) des Suppléments au Prospectus de Base applicable, (iv) des Conditions Définitives (« Final Terms ») du Produit concerné et (v) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue Specific Summary »). L'approbation des prospectus par l'AMF ne doit pas être considéré comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. La documentation juridique est consultable sur le site Internet <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/?u=&cat=Bonus+Capp%C3%A9&slf=&slt=&bdf=&bdt=&ttmf=&ttmt=&irf=&irt=&s=20&sortby=&direction=Ascending> dans la rubrique « Documents » du Produit concerné et sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org à l'exception du Prospectus de Base applicable visé par l'AFM et de ses Suppléments, disponibles uniquement sur le site <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/prospectus/>.

Tous les supports d'information sont également disponibles gratuitement sur simple demande adressée à BNP Paribas Warrants et Certificats, 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris. Ces produits s'inscrivent dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et ne sont pas destinés à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**